

Languedoc-Roussillon

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	10,8 M€
Programmation initiale logement	10,8 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	5,7 M€
Projets sous instruction	2,7 M€
Total	8,4 M€
Projets en attente d'instruction	-

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

Type d'opérations et logements concernés : les classes D, E, F et G

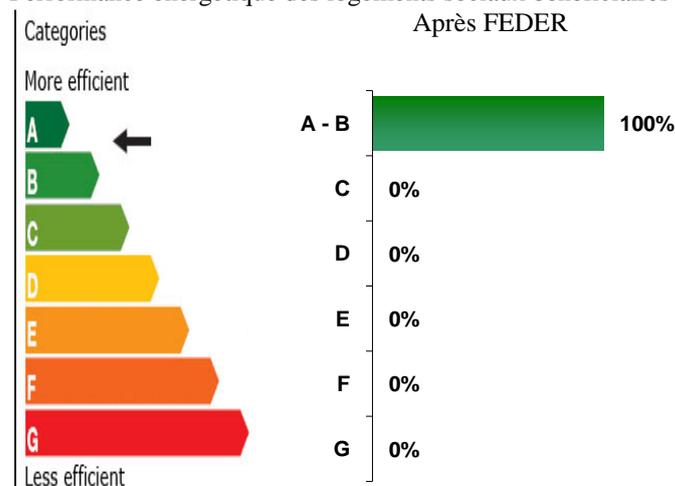
Critères d'éligibilité : viser l'effet d'entraînement et l'exemplarité

- si passage à 120 Kwhep/m²/an- classe C : taux de 10 % de FEDER,
- si passage en classe à 96 Kwhep/m²/an- classe C : taux de 20% de FEDER,
- si passage à 64 Kwhep/m²/an- classe B: taux de 30% de FEDER,

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	2.390
Investissements générés	28,2 M€
Emplois locaux induits	400

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

La mise en œuvre du FEDER s'est faite en collaboration entre le SGAR, le Conseil Régional et URO Habitat dans un premier temps. La consultation a ensuite été élargie aux Collectivités territoriales (Conseils Généraux et Agglomérations) ainsi qu'à l'ensemble des bailleurs sociaux de la région.

Compte tenu de la spécificité du parc locatif social (sous-représentation des classes E, F et G), un dispositif particulier a permis d'élargir les subventions à la classe D sous certaines conditions : gain de 80 kWh/m²/an minimum et objectif classement en catégorie B (THPE).

Contact personne ressources : Denis Rey, Directeur URO Habitat- e-mail : denis.rey@urohabitat.org- +331.40.75.70.15

